

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	SERAPHIN Loic
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	031D1452 <i>Seraphin Loic</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	SERAPHIN CONTROLE TECHNIQUE 465 Rue Alphonse de Beau de Rochas 66000 - PERPIGNAN
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S066Z116
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	06/06/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 06/06/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



Contrôleur : SERAPHIN Loic

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CP-240-KV      Catégorie de véhicule : M1      Energie : GO  
Date de mise en circulation : 19/11/2004      N° PV : 25010360

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25009580	05/02/2025	RAS
25009605	10/02/2025	RAS
25009638	14/02/2025	RAS
25009658	18/02/2025	RAS
25009680	21/02/2025	RAS
25009722	28/02/2025	RAS
25009806	12/03/2025	RAS
25009841	17/03/2025	RAS
25009890	24/03/2025	RAS
25009958	31/03/2025	RAS



Contrôleur : SERAPHIN Loic

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



Contrôleur : SERAPHIN Loic

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>Préparation</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>	CONFORME



Contrôleur : SERAPHIN Loic

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*